

Compte-rendu du conseil municipal De St Martin en Vercors

Séance du 02 juillet 2015

Présents : Claude Vignon, , Dominique Parein, Giovanni Cadeddu, Andrée Séquier, Julie Faivre, Gilles Breton, Laurent Benoit, Michel Olivier, Pierre Barbier, Virginie Dal-Pra

Délibérations du conseil

→ Le marché de travaux à tranche conditionnelle pour la réfection des toitures des bâtiments communaux (tranche ferme : atelier des services techniques, tranche conditionnelle : apprentis de la salle des fêtes) est attribué à l'entreprise SARL BOURGUIGNON pour un montant total HT de 76 890,49€. Seule la tranche ferme, d'un montant de 60 215,70€ est validée pour le moment. Le conseil décidera ultérieurement s'il souhaite confirmer la tranche conditionnelle, d'un montant de 16 674,79€. *Approuvé à l'unanimité.*

→ La consultation du marché de maîtrise d'œuvre de la 3^e tranche d'assainissement a abouti à 12 candidatures. Le conseil prend connaissance du tableau d'analyse des offres, qui donne la meilleure note au CABINET DAVID, pour un taux de rémunération de 3,863%. Le marché lui est attribué à l'unanimité.

→ L'appartement au rez-de-chaussée de l'immeuble La Falaise est loué à Mme Valérie Guissard pour un loyer mensuel de 315€, à partir du 1^{er} août 2015. *Approuvé à l'unanimité.*

→ Le studio au 3^e étage de l'immeuble la Poste est loué à Mme Galadrielle Levieux pour un loyer mensuel de 205€, à partir du 1^{er} juillet 2015. *Approuvé à l'unanimité.*

→ Le bail précaire du local professionnel au rez-de-chaussée de l'Hôtel du Vercors est renouvelé avec Mme Mathilde Bourles pour un loyer mensuel de 170€ HT hors charges, à partir du 1^{er} juillet 2015.

→ Le marché de fourniture et livraison des repas de la cantine scolaire est attribué à l'association CVL, dont la cuisine est située au centre la Matrassière à St Julien en Vercors, pour un montant de repas fixé à 4,59€ net de taxes. Le cahier des charges impose un ingrédient principal bio par jour, par ailleurs l'association sera incitée à se fournir en fromage bio auprès des producteurs fermiers locaux.

→ Fixation du prix du ticket de cantine pour l'année scolaire 2015-2016 : Le conseil de St Martin va proposer au conseil de St Julien de ne pas augmenter le tarif de l'année dernière et de prendre à sa charge l'intégralité de l'augmentation de tarif du fournisseur de repas, soit 12 cts. Le conseil de St Julien a répondu depuis qu'il n'acceptait pas cette proposition, et souhaitait conserver la prise en charge de l'augmentation comme auparavant, c'est à dire à moitié par les communes et à moitié par les parents. Le prix du ticket est donc fixé à 4,93€.

→ Une motion argumentée contre l'accord bilatéral TAFTA entre la France et les Etats-Unis est prise par le conseil à l'unanimité. Cette motion sera transmise au Conseil Départemental

de la Drôme, aux communes du Vercors et du Royans, à l'association des Maires de la Drôme et au Président de la République.

→ Une Décision Modificative du Budget communal est présentée pour effectuer des changements d'imputation de comptes et intégrer la subvention de l'association Passeurs d'Histoires (voir plus bas). Approuvé à l'unanimité.

→ Télétransmission des documents officiels et des actes administratifs pour le contrôle de légalité : une convention sera signée avec le prestataire et la Préfecture. Voté à l'unanimité.

Décisions du conseil

→ Eau potable : Julie Faivre rappelle que la loi impose aux collectivités d'avoir réalisé un descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable avant le 31/12/2013. Dans le cas où le rendement du réseau est inférieur à 65%, la loi donne un délai de 2 ans pour établir un plan d'actions comprenant un programme pluriannuel d'amélioration du réseau. A défaut du respect de ces obligations, il est prévu le doublement du taux de la redevance prélèvement pour usage « alimentation en eau potable » perçue par l'Agence de l'Eau. Le rendement actuel du réseau de St Martin en Vercors est désormais de 57%, après la réparation d'une grosse fuite d'eau cet hiver.

Un compteur équipé d'un dispositif de suivi par télégestion a été installé en mars 2015 en sortie du réservoir de départ du réseau afin d'améliorer la connaissance des volumes. Afin de respecter la loi, la commune prévoit la mise en œuvre du plan d'actions suivant de 2015 à 2018:

- renouvellement progressif des compteurs domestiques de plus de 12 ans d'âge (140 compteurs sur 3 ans) - amélioration de rendement attendue : 5 à 10%
- étude diagnostic, afin de cibler les portions de réseau présentant les pertes les plus élevées (2016)
- recherche de fuites, campagne lancée sur les portions de réseau après étude diagnostic (2016-2017)
- travaux de résolution des fuites (2017-2018) - amélioration du rendement attendue : 10-30%

Le conseil valide ce plan d'actions.

→ Etat des lieux entrée et sortie des appartements communaux : un nouveau modèle est proposé par Pierre Barbier. Les élus de la commission bâtiments communaux se chargeront dorénavant de mener les états des lieux avec les locataires.

→ Une subvention de 200€ est accordée à l'association Passeurs d'Histoires pour l'année 2015.

→ le nouveau camion des services techniques est arrivé, équipé d'une benne, d'un treuil, d'une lame de déneigement et d'une saleuse. L'ancien camion est mis en vente pour l'export.

→ L'association des Amis de Jean Prevost organise les 6^e rencontres Jean Prevost du 26 au 28 juillet. Elle proposera une soirée lecture des textes et poèmes à la salle des fêtes du village le 26 juillet et sollicite la mise à disposition gracieuse de la salle. Le conseil accepte.

Informations au conseil

→ La médiathèque du Vercors informe le conseil que la Comédie Itinérante proposera une pièce de théâtre à St Martin le 11 février 2016. La salle des fêtes et la cantine devront être libérés à 14h ce jour-là.

→ le programme annuel d'entretien des routes communales inclut la rénovation du camping à la fin de la saison d'été.

Questions diverses

→ Michel Olivier informe le conseil que le tilleul de Sully a été labellisé « arbre remarquable de France » par l'association A.R.B.R.E.S, et qu'à ce titre il est inscrit au patrimoine végétal national. Il présente également sa démarche de fleurissement avec les habitants bénévoles, qui s'occupent également de l'arrosage des nouveaux massifs.

→ Giovanni Cadeddu a assisté à une réunion d'information sur l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des espaces publics et des commerces obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2015. Il rappelle que dans le cas contraire, les propriétaires des bâtiments (commerces, hébergeurs) doivent fournir un agenda de travaux et de mesures pour le mois de septembre 2015. Un document technique est à disposition en mairie. La commission économie fera le tour des commerçants pour faire le point avec eux de ces dispositions obligatoires.

→ Andrée Séquier demande s'il serait possible d'offrir un cadeau d'accueil aux nouveaux habitants. La formule sera réfléchi.

→ Dominique Parein rapporte au conseil la réunion à la communauté des communes du Vercors avec le Syndicat départemental d'Energies de la Drôme, au sujet du projet d'implantation de bornes électriques pour les vélos et les voitures dans les villages du Vercors. Le parking de l'ours est pressenti sur St Martin.

→ Julie Faivre signale le mauvais état du goudron de la route de l'Arenier. Le Maire lui répond que le problème a déjà été signalé à l'entreprise Cheval qui a réalisé les travaux en 2013. Une intervention est prévue d'ici 10 jours, ainsi qu'une analyse chimique du goudron.

→ Gilles Breton transmet la demande de l'ACCA de retarder la fermeture du ball-trap de 20h30 à 21h. Le dossier de demande d'organisation du ball-trap ayant déjà été transmis pour 20h30 à la Préfecture, le conseil ne peut pas répondre favorablement. Pour l'année prochaine, si l'ACCA veut finir plus tard le soir, elle devra trouver un autre lieu d'implantation où les détonations ne font pas écho dans les falaises, afin de respecter la tranquillité des habitants et des touristes du village.

→ Le prochain conseil municipal est fixé au 30 juillet.

Secrétaire de séance : Gilles Breton